

Le présent concept socio-professionnel découle des [lignes directrices](#) institutionnelles.

1. Politique d'accueil

Eben-Hézer Lausanne vise la mise en œuvre d'un accompagnement optimal des travailleurs dans le respect des lois, directives et règlements en vigueur dans les Etablissements Socio-Educatifs.

Plusieurs objectifs sont visés au sein des différents ateliers d'Eben-Hézer Lausanne dont la socialisation, la valorisation et l'inclusion de la personne au travers d'activités dans les ateliers ou à l'extérieur de l'institution.

Les ateliers à vocation socialisante accueillent des résidents (les internes), ainsi que des personnes vivant en milieu ordinaire (les externes). Une évaluation de la situation globale du nouveau travailleur est effectuée au cours de la période d'accueil, puis revue régulièrement (dès 2016, cette évaluation sera progressivement effectuée selon l'approche PPH). Un contrat de travail est établi pour les travailleurs engagés dans les ateliers à vocation socialisante.

Les ateliers et le centre de jour accueillent des résidents, ainsi que des bénéficiaires de l'Unité d'accueil alternatif (UAA).

Les places de travail sont identifiées principalement en fonction des besoins, des souhaits et des compétences du travailleur, mais aussi en fonction de l'équilibre du groupe afin que chacun y trouve son intérêt, ainsi que de la disponibilité de l'atelier. Les travailleurs adultes de tous âges, femmes et hommes, sont accueillis jusqu'à l'âge légal de la retraite. Toutefois, s'ils le souhaitent et que leur état de santé le leur permet, la poursuite de l'activité dans l'atelier après l'âge légal de la retraite est autorisée. Le travailleur est autonome pour l'hygiène et la gestion des temps de pause.

2. Projet d'accompagnement

Conformément aux cadres de références définis par l'Etat dans le document [PSH2011](#), l'action socio-professionnelle d'Eben-Hézer Lausanne s'articule de manière pluridisciplinaire autour des domaines de la socialisation, de la valorisation, de l'autonomisation et du bien-être.

Chaque travailleur bénéficie d'un projet individuel (PI) qui est construit en réseau. Un travail constant avec la famille et les divers intervenants permet de définir les objectifs de l'accompagnement considérant les besoins, les souhaits, les capacités et les ressources du bénéficiaire. Le projet individuel sert de référence commune pour l'évaluation de l'évolution du travailleur.

Un programme personnalisé hebdomadaire est établi pour le travailleur. Ce programme est mis en place avec les référents du résident ou par les responsables des ateliers pour les travailleurs externes. Le programme peut être modifié en tout temps sur demande du travailleur, en accord avec le réseau.

3. Prestations

Eben-Hézer Lausanne offre des activités rémunérées dans ses ateliers à vocation socialisante et dans ses ateliers occupationnels, ainsi que des activités non rémunérées dans ses ateliers de développement personnel (Centre de jour).

Activités rémunérées en ateliers à vocation socialisante :

- Activités artisanales (tissage, poterie)
- Activités métier (menuiserie, recyclage, conditionnement)
- Activités métier de service (parcs et jardins)
- Activités intégrées (sur les sites d'EBHL : lingerie, cuisine, jardins).

Activités occupationnelles rémunérées en ateliers à vocation socialisante :

- Ateliers pour les travailleurs qui n'ont pas/plus accès aux ateliers artisanaux ou « productifs » et qui ne sont pas en centre de jour (ateliers Inox).

Activités non rémunérées en centre de jour :

- Activités de bien-être (Lotus, Zodiac)
- Activités Créatrices (Musardière)
- Activités artistiques (La Bulle d'Art)
- Activités sportives adaptées (Expression et mouvement, piscine)
- Appui et perfectionnement (appuis scolaires).

4. Références

Eben-Hézer Lausanne a fait le choix de s'inspirer du Processus de Production du Handicap (PPH) afin de revisiter le processus d'accompagnement des bénéficiaires, dont les travailleurs. Il s'agit d'une part de renforcer le rôle de l'institution comme vecteur d'inclusion des travailleurs, ainsi que de permettre aux différents corps de métiers de s'approprier un langage commun et des valeurs fortes, aptes à enrichir l'accompagnement.

Le département socio-professionnel et activités de jour d'Eben-Hézer Lausanne se réfère aussi à la valorisation du rôle professionnel (VRP) qui peut être définie comme la mise en œuvre d'un système assurant aux professionnels une clarification de leurs rôles et une amélioration de leurs compétences et qualifications. Ces orientations sont confortées par le développement de leur image et de leurs relations. Le système d'organisation doit donc intégrer une clarification des processus et d'une éthique, au service d'engagements respectueux des besoins des usagers et des professionnels. »

Les thèmes centraux de la VRP peuvent être présentés ainsi :

- Chaque professionnel doit avoir conscience qu'il est membre d'une équipe (et non d'un simple groupe) ; qu'il y exerce un rôle essentiel au bon déroulement d'un service clarifié.
- Chaque professionnel doit avoir une vision claire du service à rendre, des prestations qui le composent et des engagements pris.
- Chaque professionnel doit avoir reçu une (in)formation lui permettant de comprendre :
 - les engagements Qualité-Service ;
 - les principes de fonctionnement de l'établissement et du système qualité et sécurité au travail ;
 - les principes éthiques et métrologiques applicables à ses activités ;
 - les actes professionnels qu'il doit poser et les tâches à réaliser, ainsi que les méthodes et outils propres à ce travail.

« Tout intervenant doit donc avoir constamment à l'esprit que sa vision (sa perception) du réel n'est pas forcément celle des autres personnes concernées ».